

WOK WAREMME OLYMPIQUE XV

Cotisations 2017 – 2018

La cotisation annuelle de membre est de **120 €** Cette cotisation doit être payée dans les deux mois suivant la remise du certificat et la génération de la licence.

Majorations de la cotisation suite à un retard de paiement :

- Si la cotisation n'est pas payée endéans ces deux mois, elle est majorée de 20€ et fera l'objet d'un premier appel.
- Si la cotisation n'est toujours pas payée un mois après ce premier rappel, une deuxième majoration de 20€ sera appliquée, et un deuxième rappel envoyé.
- Si malgré ce deuxième rappel la cotisation n'est pas payée endéans le mois suivant ce deuxième rappel, le club se réserve le droit de prendre des sanctions (par exemple non sélection dans l'équipe de match).

Les joueurs désirant pouvoir étaler le paiement de leur cotisation doivent prendre contact avec le trésorier (voir coordonnées sur <http://www.wok-rugby.be/contacts.php>) afin d'en vérifier la faisabilité et le cas échéant régler les modalités d'étalement.

Les **sympathisants** non joueurs peuvent devenir membre du club en payant une cotisation annuelle de 50€. Ils ne doivent bien sûr pas rentrer de certificat médical et ne sont pas soumis aux majorations.

Ce montant est à verser sur le compte du WOK en mentionnant le nom et prénom du ou des joueurs concernés ainsi que leur catégorie (membre ou sympathisant).

Numéro de compte du WOK :

Format BBAN : 068-2508178-76

Format IBAN: BE91 0682 5081 7876 – BIC : GKCC BE BB – Banque : BELFIUS

